

# Charte de bon usage des salles de musique AGOS

Les salles de musique AGOS (**salle A110 pour la pratique de la musique en groupe uniquement et salle A101 pour la pratique de la musique de façon individuelle**) sont à la disposition de tout personnel travaillant sur le site Inria Sophia Antipolis - Méditerranée. Elle permet de pratiquer la musique dans des conditions très confortables :

- Pour la salle A110 réservée aux groupes uniquement : salle insonorisée, nombreux instruments et amplificateurs à disposition, etc.
- Pour la salle A101 réservée aux musiciens pour un usage individuel : salle contenant un piano 88 touches et un pupitre.

Aussi, dans le but de garantir une utilisation optimale et non dommageable du matériel, donc de préserver les qualités de cette salle communautaire, il est demandé à chaque utilisateur de bien vouloir respecter quelques règles élémentaires de bon usage listées ci-dessous.

L'accès aux salles est conditionné au remplissage d'un formulaire d'information, à la signature de cette charte et à *la rencontre avec un responsable de l'activité musicale à qui ces documents doivent être remis en mains propres.*

L'utilisation des salles répond à deux règles de base :

- **La priorité est donnée aux réservations.** La réservation des salles se fait par le biais de l'agenda partagé (Zimbra). La réservation est donc vivement conseillée, elle permet également de réaliser des statistiques d'occupation pour justifier de l'activité musicale dans le Centre.
- **Il est interdit de réserver la salle A110 (pratique de la musique en groupe) pour un usage individuel.** Nous rappelons que la salle A101 est dédiée à la pratique individuelle. En revanche, si la salle A110 est libre, un utilisateur individuel pourra y avoir accès.

Tout utilisateur qui accède aux salles avec son badge est considéré comme responsable de celles-ci. À ce titre, cet utilisateur peut faire entrer d'autres musiciens (Inria ou extérieurs<sup>1</sup>) dans les salles sous sa propre responsabilité. Il est alors garant du respect des règles de bon usage par l'ensemble des utilisateurs qui l'accompagnent. Le non-respect, en tout ou partie, de ces règles entraînera pour lui seul l'invalidation de son badge pour l'ouverture des salles (il pourra toujours aller dans les salles sous la responsabilité de quelqu'un d'autre).

Les règles de bon usage sont les suivantes :

- Les heures d'utilisation des salles de musique doivent être respectées. Elles sont soumises aux règles d'accès au site Inria.
  - Jours ouvrés : **de 12h00 à 13h00 et de 18h00 à 22h00** ;
  - samedis, RTT : de 8h00 à 20h00 ;
  - dimanches, jours fériés : de 12h00 à 18h00.
- Tout matériel défectueux, endommagé ou manquant doit être signalé aux responsables des salles dans les meilleurs délais. En cas de non signalement, la responsabilité du dernier porteur de la clé peut-être envisagé par les responsables.
- Le matériel est fragile, il faut le manipuler avec soin. Il ne faut pas utiliser de manière hasardeuse un matériel que l'on ne connaît pas mais plutôt lire la documentation à disposition ou demander conseil aux responsables de la salle.

---

<sup>1</sup> Pour les extérieurs il faut se conformer aux règles d'Inria Sophia Antipolis - Méditerranée en la matière

- Le respect de la nomenclature portée sur les câbles est vivement recommandé. De manière générale, il ne faut pas tenter des branchements que l'on ne maîtrise pas entre les divers appareils de sonorisation et d'amplification sous peine de les endommager gravement, voire de les détruire. Ici encore, il est préférable de consulter les documentations ou bien de demander conseil aux responsables de la salle.
- La mise hors et sous tension des appareils de sonorisation et d'amplification doit toujours se faire après avoir coupé les gains et les volumes de sorties des appareils.
- Lorsque l'on quitte l'une des salles, il faut impérativement s'assurer que tous les appareils électriques sont hors tension et que les instruments sont rangés correctement et remis dans leur position initiale (notamment les réglages de la batterie). Tout le matériel qui a été dérangé doit être remis à sa place d'origine. Tous les branchements défaits doivent être refaits à l'identique. La propreté des salles doit impérativement être respectée. Tout problème de rangement, de mauvais branchements ou de propreté doit être signalé aux responsables. La responsabilité du dernier porteur de la clé peut être envisagée.
- Il est possible d'emprunter du matériel pour un usage à l'extérieur d'Inria. Pour cela, il faut remplir le formulaire d'emprunt et demander l'accord aux responsables de la salle.
- Il est demandé aux utilisateurs de s'inscrire sur la liste de diffusion [agos-sophia.musique@inria.fr](mailto:agos-sophia.musique@inria.fr)

J'ai compris et j'accepte les termes de cette charte de bon usage de la salle de musique

Sophia, le

Nom, prénom :

Signature :